

Année universitaire 2025/2026

Présentation des enseignements

Electronique (ELE)

Semestre(s) :

L'enseignement est organisé en Unités d'Enseignement (UE) composées de plusieurs Éléments Constitutifs (EC). Un EC est un module d'enseignement ; il est constitué de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PR), conférences (CONF), du travail en autonomie (TA) et possiblement d'autres activités pédagogiques (DIV). Des stages (ST) sont également obligatoires.

Abbreviations utilisées

CM : Cours Magistraux

TD : Travaux Dirigés

TP : Travaux Pratiques

CONF : Conférences

TA : Travail Autonome

PR : Projet

ST : Stage

DIV : Divers

Missions en entreprise	ELE07-MISSI
Volume horaire total : 0.00 h	8.00 crédits ECTS
Responsable(s) :	

Objectifs, finalités :

L'objectif de ce module est de donner aux apprentis une formation professionnelle complémentaire à la formation académique dispensée à l'école. Les périodes en entreprise permettent à l'apprenti d'acquérir des connaissances et compétences qui construisent son expérience professionnelle.

Contenu :

Les activités et missions confiées aux apprentis par leur Maître d'Apprentissage varient selon les entreprises mais sont toujours en relation avec le contenu de la formation et préparent progressivement les apprentis à leur futur métier d'ingénieur.

Les compétences transverses développées au fur et à mesure des expériences de terrain (de type soft skills) sont recensées et mesurées selon un référentiel commun, quel que soit le terrain d'alternance.

Bibliographie :

Prérequis :

Avoir trouvé un terrain d'alternance

Organisation, méthodes pédagogiques :

En début de semestre au minimum, l'apprenti et son Maître d'Apprentissage définissent les objectifs à atteindre et le travail à réaliser.

Chaque fin de semestre, le Maître d'Apprentissage effectue un bilan des activités et missions confiées et les évalue. Par ailleurs, l'apprenti et son Maître d'Apprentissage mettent à jour le tableau de bord des compétences transverses de l'apprenti.

Modalités d'évaluation :

Note de suivi des missions (attribuée par le Maître d'Apprentissage)

Malus en cas de non-respect des délais (- 1 point par jour de retard non justifié)

Public cible :